

# LES ÉTAPES À VENIR



## Les grandes étapes du projet routier

La fin de l'année 2017 et la 1<sup>re</sup> moitié de l'année 2018 seront consacrées à la **concertation publique** préalable, à l'établissement de son bilan et à la modification éventuelle du projet.

**Le tracé qui sera retenu à l'issue de la concertation devra encore être affiné** ; ses impacts seront déterminés avec précision.

Il restera notamment à approfondir le volet lié aux milieux naturels, à réaliser les études géotechniques, les études hydrauliques et le dimensionnement des bassins, à approfondir le volet lié au bruit.

Cette étape se conclura par **la production d'un dossier d'enquête publique** comportant, entre autres, l'étude d'impact du projet.

En parallèle, l'étude agricole et foncière doit se poursuivre afin que la Commission départementale d'Aménagement Foncier se prononce sur la nécessité ou non de réaliser un aménagement foncier (AFAF, ex-remembrement). Celui-ci suivrait alors sa propre procédure.

**L'enquête publique, qui permettra d'instruire le dossier de manière conjointe pour la Déclaration d'Utilité Publique et les autres autorisations réglementaires, aura lieu fin 2018, pour une DUP attendue courant 2019.**

**Les études techniques de conception du projet, puis de réalisation** (conception des ouvrages d'art, conception détaillée de l'assainissement routier, des aménagements paysagers, des structures de chaussées) seront produites sur 2019-2020

En parallèle, seront réalisées **les acquisitions foncières** liées à l'éventuel aménagement foncier.

Se posera également la question d'**éventuelles fouilles archéologiques**.

**Les travaux pourraient débuter mi-2020** pour une mise en service de la déviation fin 2021.

**L'opération globale est estimée à 11 M€ TTC financée à 100 % par le Conseil départemental.**